



## Refus de visa long séjour pour ma mère

-----  
Par Visiteur

Bonjour;

Je suis français d'origine marocaine, marié à une française. Nous sommes tous les deux professeurs à l'éducation nationale. Je suis marié et père de 3 enfants. J'ai 49 ans.

Ma mère a 70 ans. Elle a demandé un visa long séjour pour pouvoir venir nous voir quand elle veut et pour demander un titre de séjour. Elle ne peut plus chaque année faire un dossier pour obtenir un visa de 60 jours.

Elle n'habite plus avec mon père, qui a une autre femme et qui habite à 170 km d'elle. Ils n'ont pas divorcé.

J'ai acheté un appartement à Casa Blanca où elle habite depuis 2004.

Mon père est retraité. Il a une pension de 1904 dirhams.

J'envoie à mon père l'équivalent de 1000 ? par an.

Pour ma mère, je lui ai fait une procuration dans ma banque au Maroc. J'ai acheté un magasin qui est loué pour 150 ? par moi. En plus de juillet 2004 à juillet 2010, j'avais une autorisation de taxis de ville à Casa Blanca.

C'était ma mère qui récupérait ce que je rapportais, en moyenne 300 ? par moi. Qu'elle mettait dans mon compte bancaire pour lequel elle avait la procuration.

Quand je rentre au Maroc, je laissais en moyenne 1000 ? à ma mère.

Le refus du consulat pour lui délivrer le visa long séjour pour ascendant est basé sur:

1) Aucun document présenté ne montre que vous soyez à la charge de votre fils en France.

2) Vous êtes toujours marié à M. Marhab Ahmed

3) Vous ne disposez pas de ressources personnelles suffisantes pour faire face de manière autonome aux frais de toute nature liés à un séjour en France de plus de 3 mois.

Merci d'avance de me montrer comment faire pour déposer un recours auprès de l'administration française.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je comprends parfaitement la situation mais je pense que votre recours va être rejeté.

Pour faire un recours, vous devez saisir la Commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de refus.

À l'appui de ce recours, vous devez avancer des arguments justifiant votre demande.

Cordialement